

Section 0. Avis d'Appel d'Offres (AAO)

MINISTERE DE L'ELEVAGE

SOCIETE MAURITANIENNE DES PRODUITS LAITIERS SMPL

AAO N° 04/CPMP-ME/SMPL/ME/2025

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de Passation des Marchés paru dans le site de l'ARMP du 11/ 05/ 2025.
2. La Société Mauritanienne des Produits Laitiers (SMPL) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer sa réhabilitation, décidée par le Gouvernement Mauritanien, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché « **l'acquisition d'un véhicule 4x4 station wagon** ». Le véhicule sera fournis, au siège de la SMPL à Nema dans un délai ne dépassant pas quarante-cinq (45) jours.
3. La Société Mauritanienne des Produits Laitiers (SMPL) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir **d'un véhicule 4x4 station wagon**.
4. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert
5. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de auprès du Directeur général de la SMPL à l'adresse suivante : +222 32594164, E-mail : Ly.mamadou@smpl.mr et prendre connaissance du dossier d'appel d'offres au Ministère de l'Elevage de 8 heures à 17 heures tous les jours ouvrables sauf vendredi de 8h à 12h.

Les exigences minimales en matière de qualification sont :

- ✚ Avoir réalisé au cours de trois (3) dernières années (2022-2024) un chiffre d'affaires moyen de **2 500 000 MRU** ou son équivalent en tout monnaie convertible comme suit.

Le chiffre d'affaires doit être certifiés par un expert-comptable membre de l'ordre national des experts comptables de son pays ;

- ✚ Avoir une Capacité d'autofinancement minimum de **960 000 MRU** ou son équivalent en d'autres monnaies librement convertibles.
- ✚ Avoir une Capacité Technique prouvée par la documentation à l'appui que le soumissionnaire satisfait aux exigences ci-après :
 - Avoir exécuté durant les cinq (05) dernières années au moins Un marché similaire en nature (fourniture de véhicules) ,
 - Disposer d'un service après-vente en Mauritanie ;
 - Disposer une autorisation du fabricant.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet au Ministère de l'Élevage contre le paiement non remboursable d'un montant de **2 000 MRU**. La méthode de paiement sera le versement de ce montant au trésor public.
8. Les offres devront être rédigées en langue français et devront être déposées à l'adresse indiquée dans le DAON au plus tard **le 09 JUIN 2025 à 12 h TU**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et, à l'adresse ci-dessous **le 09 JUIN 2025 à 12h TU**.

Commission de Passation des Marché Publics du Ministère de l'Élevage

Lot N°140, Ilot PR (ISKAN) – Tevragh Zeina.

Nouakchott-Ouest - Mauritanie.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **60 000 MRU** en ouguiya ou son équivalent dans une monnaie librement convertible ayant une validité de **120 jours** à compter de la date de dépôt des offres

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **90 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

10. **Les prix des offres devront être libellés en Toutes Taxes comprises (TTC).**

Remarques importantes :

- ✚ Il est exigé de renseigner et justifier pour chaque expérience présentée les éléments suivants :
 - La référence du marché,
 - Le montant du marché,

-
- La date de réception (fournir le PV de réception),
 - Descriptif de fourniture réalisée (fournir une copie du marché),
 - Les coordonnées téléphoniques et mail du maître d'ouvrage public bénéficiaire.
- ⚡ ▪ Toute référence non certifiée par une attestation délivrée par un maître d'ouvrage public ou parapublic et établie au nom du soumissionnaire ne sera pas prise en considération lors de l'évaluation de la qualification des soumissionnaires.
- ⚡ ▪ La SMPL se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour vérifier l'authenticité des références des soumissionnaires.

Le 15 Mai 2025

Le Directeur Général de la SMPL

Ly Mamadou

